



Compte rendu du comité de pilotage annuel du Syndicat de la Seiche

CTBV Seiche – 2019/2024 – le mardi 26 novembre 2019

Liste des présents :

Nom des Représentants	Structures
Michel DEMOLDER	Président du SMBV Seiche
Richard PELLERIN	Fédération de Pêche 35
Josselyne THEAUDIN	Eau et Rivières de Bretagne
Xavier CHAUVEL	Délégué du Pays de Craon au SMBV Seiche
Maina PRIGENT	Chargée d'intervention Milieux aquatiques AELB
Clément ROGER	Inspecteur environnement DDTM35/SEB
Julie DELHOUME	Responsable Environnement Pays de Chateaugiron Communauté
Cindy GAUTHIER	Chargée de mission Bocage et Environnement à Bretagne Porte de Loire Communauté
Marina GUERIN	Animatrice BV à CEBR
Sophie GRIBUIS	Chargée de la GEMA à Rennes Métropole
Sébastien BENOIST	Roche aux Fées Communauté – Responsable environnement
Hubert CATROUX	AELB – Chargée de mission
Yvan HURVOIS	AELB – Chargée de mission
Catherine YERLES	Conseil Régional Bretagne - Service eau
GOUSET Etienne	Technicien bocage – SMBV Seiche
DERAY Guillaume	Technicien de rivière – SMBV Seiche
GARNIER Sandrine	Animatrice – coordinatrice SMBV Seiche
GILLARD Camille	Animatrice agricole _ SMBV Seiche
Alain LAMOUREUX	CPA – SMBV Seiche
Nathalie PECHEUX	Chargée de mission EPTB Vilaine
GESLIN Joseph	Vice-Président – SMBV SEICHE
GALLARD Jean-Luc	Président Roche Aux Fées Communauté
CHOQUENE Guy	Bretagne Vivante
DIOT Jean-Yves	Président de la Gaule d'Amanlis
Pierre FRAPPIER	Conseiller Ter- Qualitechs
De BAYNAST Valérie	Chargée d'études environnement à la Chambre d'agriculture
MAILLET Emmanuel	Chargée d'études environnement à la Chambre d'agriculture
Gabriel BEDUNEAU	EPTB Vilaine
Dominique DENIEUL	Président de Pays de Chateaugiron Communauté
Laura TOULET	Responsable pôle développement de l'AB - Agrobio 35

Personnes excusées : Marie-Laure PIAU - FD 53/HERSANT Christine - DDTM 35- SEB/M. Lefeuvre – CEBR/Marc GENDREAU - Asso Chlorophylle/M CHENEBAU/Mme DEPORT – VP SMBV Seiche/ Daniel SIMON/EVAIN Loïc - CCI/GENDRY Helene/Florence CASANOVA – SYRVA/BRIN Isabelle/ CHESNEAU Sylvain - DDT 53/SEB/UEP/Léa Legentilhomme- CCP Roche aux Fées/ Michelle LAVERGNE – VP SMBV Seiche/ Asso TUVALU de Vitré /TRACZ Yann-AFB/Florence FERNANDEZ -DRAAF Bretagne- Sophie DUCHANGE – SMBV Semnon

➔ Introduction par Michel DEMOLDER (Psdt SMBV Seiche)

MICHEL DEMOLDER remercie les personnes réunies au COPIL et excuse les personnes qui n'ont pu être présentes.

Il précise que Florence FERNANDEZ (DRAAF Bretagne en charge du Plan Ecophyto) aurait souhaité assister à ce COPIL mais regrette d'avoir été retenue par d'autres obligations professionnelles.

Michel DEMOLDER précise qu'elle souhaite rappeler l'enjeu des pesticides sur le territoire du bassin versant.

Après avoir présenté l'ordre du jour, Michel DEMOLDER a demandé de procéder à un tour de table pour que chacun des participants puisse se présenter.

➔ Sandrine GARNIER rappelle les temps forts de l'année 2019 :



➔ Présentation du SQE par Camille GILLARD et Guillaume DERAY

Camille GILLARD présente à son tour les résultats du suivi de la qualité de l'eau de 2018. Les suivis 2019 ne sont pas encore en totalité disponibles c'est pourquoi ils n'ont pas été exposés. En effet, le percentile 90 (valeur écrêtée) ne peut être calculé à ce jour car le suivi de l'année 2019 n'est pas encore finalisé.

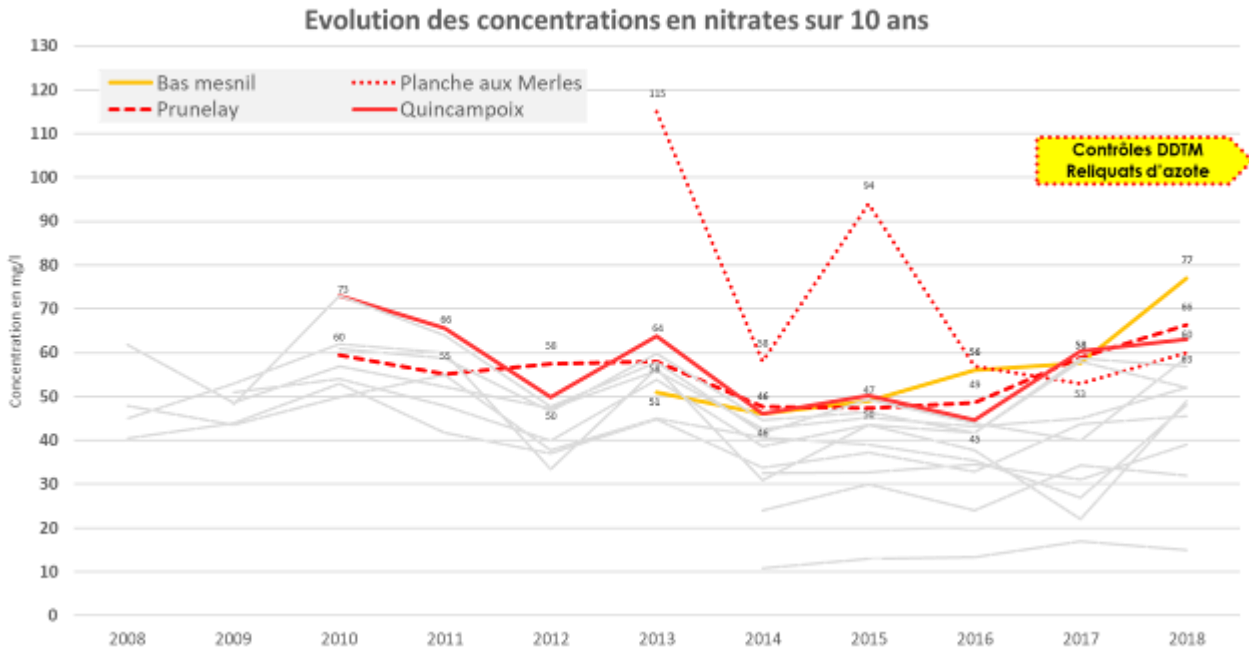
L'état des masses d'eau

On note que 50% des ME sont en mauvaise état.

3 masses d'eau font l'objet d'une Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) sur le bassin versant de la Seiche depuis juillet 2019 : **Quincampoix, Prunelay et Planche aux Merles.**

Les nitrates

Camille GILLARD explique l'évolution des concentrations en nitrates depuis 10 ans.



La masse d'eau du Bas Mesnil, même si elle n'est pas concernée par le dispositif de la ZSCE devra faire l'objet d'une attention particulière au regard de ses résultats.

L'évolution positive des résultats du suivi de la qualité des eaux sur la Planche aux Merles s'explique par l'intervention renforcée du contrôle des services de la police de l'eau avec comme outil de contrôle le suivi des reliquats d'azote débuté en 2016. Les agriculteurs concernés par de forts reliquats ont dû se mettre en conformité vis-à-vis des services de l'Etat.

Les pesticides

L'enjeu des pesticides est toujours aussi important sur le bassin versant de la Seiche. Camille GILLARD souligne l'importance de la prise en compte de la toxicité. En effet, même si les insecticides et fongicides sont moins nombreux que les herbicides, ils restent les plus toxiques.

Dominique DENIEUL (Pst PCC) demande à avoir plus de précisions sur certaines molécules, comme pour l'atrazine.

Camille GILLARD explique que l'atrazine est détectable toute l'année car même si elle n'est plus autorisée, elle est toujours présente dans la nappe qui est contaminée.

Pour plus de précisions, Camille GILLARD renvoie à l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne. Nous avons mis en place un tutoriel pour vous aider à consulter les données de la qualité de l'eau du Bassin de la Seiche depuis cet observatoire.

Yvan HURVOIS (AELB) précise que la préparation d'une synthèse régionale sur les pesticides est en cours et sera disponible courant 2020.

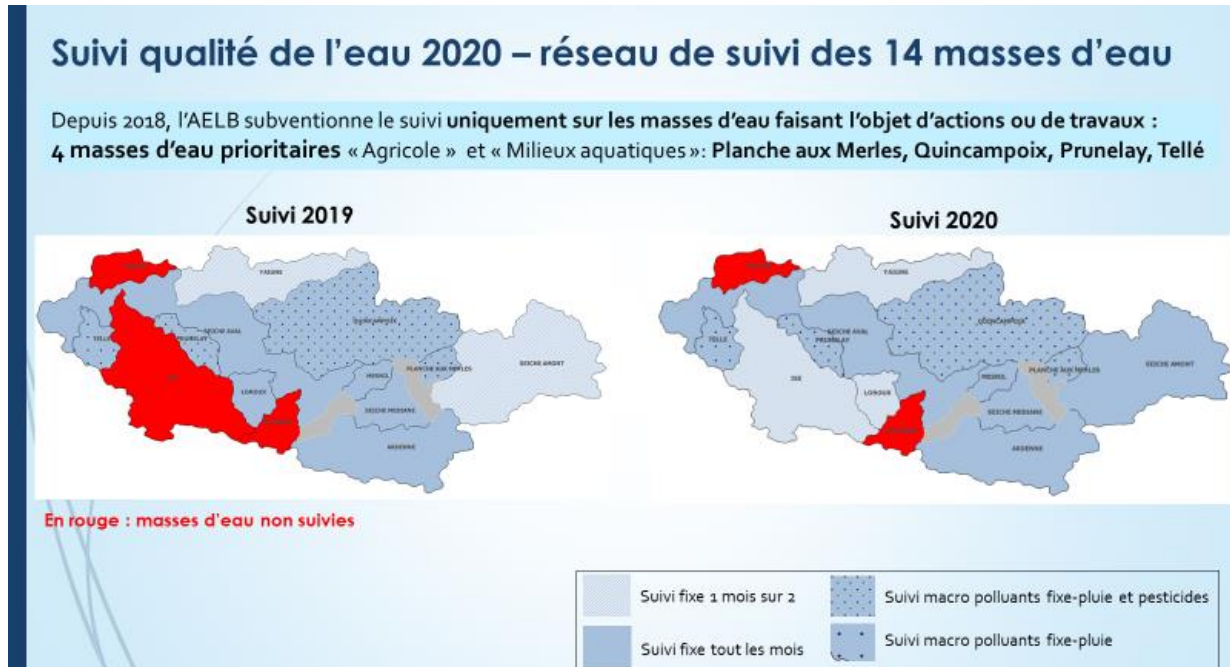
Gabriel BEDUNEAU ajoute que la molécule du métolachlore est fréquente et pose un problème aux normes autorisées pour l'eau potable. Ce problème n'est pas seulement propre à la Seiche, il concerne de nombreux territoires car cette molécule n'est pas filtrée efficacement dans les systèmes d'épuration. Il rappelle que le problème des pesticides sur la Seiche n'est pas à minimiser.

Sandrine GARNIER indique qu'il est prévu de rencontrer les services de la DRAAF pour organiser une réunion avec les élus du territoire.

Guillaume DERAY présente le nouveau calendrier de suivi de la qualité de l'eau pour 2020 :

- 4 masses d'eau prioritaires « Agricole » et « Milieux aquatiques » seront suivies par le Syndicat ou complétée avec le suivi du CD35 ou de l'AELB : Planche aux Merles, Quincampoix, Prunelay, Tellé
- En 2020, il n'y aura pas de suivi sur le Ricordel, l'Orson

Il est important de noter l'arrêt des subventions du Conseil Départemental en 2020 (=> 6 000€ supplémentaires nécessaires pour un autofinancement à hauteur de 50%)



Alain LAMOUREUX souhaite faire une remarque sur les stations de suivi de la qualité de l'eau. Il ne remet pas en question les résultats mais le protocole de suivi. D'après lui, la station de la Planche aux Merles est située en bas d'un pont au niveau d'un passage routier et la circulation de l'eau est amplifiée par les routes... Selon lui, le positionnement de cette station serait à revoir.

➔ **Les actions agricoles** (*présentation Camille GILLARD*)

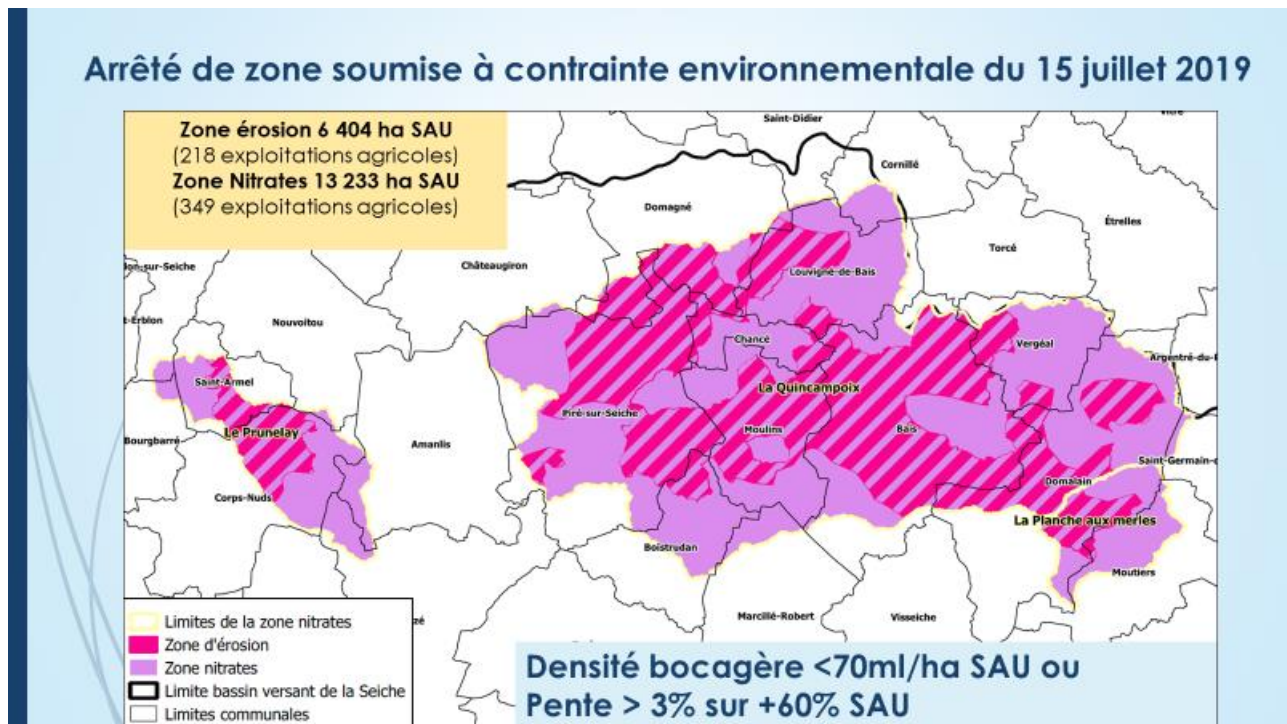
Camille GILLARD expose les actions agricoles de 2019.

Elle présente les nouveaux représentants désignés par les réseaux pour représenter la future CPA

Structure	NOM
ADAGE	M. LERAY
DESHYOUEST	M. LAMOUREUX
CETA	M. DIOT
SEGRAFO	M. MELLET
CRAB	M. MEREL
GEDA	M. SACHET
EILYPS	M. LEMESLE
CUMA	M. BEASSE
AGROBIO	En fin d'année



Elle présente la mise en place du projet d'arrêté ZSCE sur le BV de la Seiche :



Concernant la réalisation des DPR2 Emmanuelle MAILLET (CRAB) indique que les conditions météorologiques sont idéales pour faire les diagnostics et que la masse d'eau ciblée pour démarrer est le Prunelay en raison de sa petite taille.

Camille GILLARD présente la méthode des DPR2 et son intérêt.

Concernant l'analyse des reliquats d'azote, Clément ROGER (DDTM 35) rappelle que sur la Plancher aux Merles les premières analyses de reliquats d'azote ont été faites en 2016 dans le cadre de contrôles Police de l'eau. Ici le cadre est différent avec la ZSCE, Clément ROGER explique que les actions qui seront proposées restent sur la base de volontariat.

Il est prévu d'organiser une réunion le 10 décembre pour communiquer et échanger sur les résultats qui sont élevés afin de répondre aux inquiétudes des agriculteurs.

Les premières explications sont basées sur le fait que l'azote n'a pas pu être pompé par la plante en raison notamment de sols très secs.

Josselyne THEAUDIN (Eau et Rivières de Bretagne) exprime son étonnement ; elle pensait que le monde agricole était mieux formé ; Ne peut-il pas lui-même s'adapter aux conditions climatiques ? Elle ajoute que cela marche quand la DDTM est derrière et fait pression. Depuis 3 ans, l'Ille et Vilaine est en situation de sécheresse importante, est-ce que cela veut dire que le monde agricole ne peut pas s'adapter ?

Clément ROGER (DDTM 35) répond que les agriculteurs ne pouvaient pas prédire ce phénomène de sécheresse, le rendement des exploitants est impacté et quand bien même avec une fertilisation en bonne et due forme, les agriculteurs n'ont pas fait n'importe quoi. Les actions sont récentes sur le bassin versant de la Seiche, la DDTM surveille, contrôle mais ne donne pas de conseils.

Joseph GESLIN (Vice-Président SMBV SEICHE) indique qu'on ne peut pas anticiper la météo au moment des implantations de céréales.

Michel DEMOLDER (Pst du SMBV SEICHE) ajoute que les actions sur le bocage ont un rôle à jouer dans le changement climatique. Elles sont arrivées tardivement sur le bassin de la Seiche, mais que depuis 2012, avec le lancement du programme Breizh Bocage, il y a une véritable dynamique.

Dominique DENIEUL (Psdt CCPC) explique que le système herbager est aussi difficile à gérer. Interpelé par les propos de MME THEAUDIN, il signale que la formation sur le cycle de l'azote se raisonne sur plusieurs années et non à la parcelle... Et qu'il ne faut pas perdre de vue que l'évolution de la qualité de l'eau est impactée également par la baisse des élevages laitiers...Chaque année culturale il faut s'adapter... Dominique DENIEUL espère en tous les cas que les résultats des reliquats azote seront bien expliqués. Il ajoute qu'aujourd'hui sur une année « normale » avec la réglementation les agriculteurs sont bloqués dans leur potentiel car ils doivent respecter les autorisations de rendements organiques. Les reliquats sont un outil intéressant mais il faut les expliquer derrière.

Retour sur le désherbage mécanique

Laura TOULET (Agrobio 35) présente quelques chiffres issus de la campagne de désherbage mécanique.

Elle ne dispose que des chiffres du département 35 :

- -40% avec un passage mécanique et -62% avec deux passages mécaniques
- Sur les sept dernières années, c'est - 31% avec un passage mécanique et -57% avec deux passages mécaniques.

Nouvelle PAC

Michel DEMOLDER rappelle qu'il a adressé un courrier à la Région Bretagne pour qu'elle puisse soutenir le 2nd pilier de la PAC.

Diagnostics agricoles

Laura TOULET demande combien de diagnostics agricoles ont été réalisés en 2019 sur le bassin de la Seiche ? Camille GILLARD indique qu'à ce jour, malgré les relances auprès des MOA, elle ne dispose pas de données définitives. Les retours sont attendus au plus tard courant décembre dans la mesure où les MOA n'ont pu démarrer les diagnostics qu'à l'automne en raison d'une signature de contrat de bassin versant datant de juin 2019.

➔ Breizh Bocage (présentation par Etienne GOUESSET)

En 2019, 28 personnes devraient bénéficier du programme dont 25 agriculteurs. Ce sont 20,5 km de linéaires de haies bocagères qui devraient être plantés.

En tant qu'adhérent de l'AFAC, le syndicat est un organisme accrédité pour le suivi des arasements de haies avec la CRAB et la Fédération de Chasse. Le syndicat a été concerné en 2019 par 16 déclarations d'agriculteurs. 11 sont validés et 5 sont en cours de finalisation. Aussi, en 2019 : sur 7 615m arasés c'est 10 967m qui vont être replantés

Au niveau des plantations, Etienne GOUESSET explique qu'il y a eu un problème sur les plants de châtaignier. En effet, il dénombre 90% de perte. Le châtaignier est une essence fragile qui sera de moins en moins plantée.

On note également une évolution des haies à plat liée à l'entretien difficile des haies sur talus... et une faible rémunération des aides de la PAC qui ne valorise pas ce travail : 78 centimes d'euros avec les aides PAC.

Michel DEMOLDER insiste sur la mise en valeur de la filière bois énergie, il faut offrir des débouchés aux agriculteurs pour favoriser la replantation du bocage et ce travail doit se faire en lien avec les EPCI membres du territoire.

Sébastien BENOIST indique que Roche aux fées communauté dispose aujourd'hui de 3 réseaux de chaleur dont l'alimentation se fait par 50% de bois de bocage.

Hubert CATROUX (AELB) indique qu'il y a deux appels à projet lancés par l'AELB : AP filière agricole et AP PSE pour développer ce volet économique.

Etienne GOUSET explique que 5 kms sur talus sont réalisés perpendiculaires et en biais pour conduire le ruissellement (de manière oblique et parallèle)

Yvan HURVOIS insiste sur les haies à planter qui devraient avoir un impact sur la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Seiche. On peut espérer avec les DPR2 réalisés dans le cadre de la ZSCE pouvoir aider à améliorer la qualité de l'eau. Il est essentiel de pouvoir analyser le chemin de l'eau pour proposer un plan d'action avec notamment le talus planté.

Yvan HURVOIS demande si les DPR2 sont faits à l'échelle de l'exploitation ou pas ? Car les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) qui seraient promus sur une thématique biodiversité peuvent contribuer à avoir une approche d'un maillage à l'échelle d'une masse d'eau. Il faut être dans une logique de continuité écologique.

Emanuel MAILLET (CRAB) explique que c'est l'occasion de promouvoir cette reconstitution du maillage dans le cadre des DPR2 réalisés dans la zone d'érosion de la ZSCE.

L'AELB souhaite des aménagements ambitieux pour répondre aux obligations attendues par l'arrêté ZSCE sur les parcelles érosives.

Josselyne THEAUDIN demande s'il existe de l'agroforesterie sur le BV ?

Etienne GOUSET répond que oui mais que les financements se font via le Conseil Départemental 35 et non par l'intermédiaire du programme Breizh Bocage.

Dominique DENIEUL revient sur l'exemple de la piscine de Châteaugiron qui est alimenté par du bois de chauffage. Il précise qu'il faut de l'argent public si on veut 50% de bois local dans les chaudières. Les PSE pourraient accompagner les agriculteurs qui n'ont pas la main d'œuvre pour l'entretien et la filière. Il ajoute que les SIC sont financièrement soutenues car la logique économique n'est pas en faveur du bois.

La DDTM 35 précise qu'il va falloir œuvrer dans ce sens car dans la ZSCE si on n'a pas 90 % des exploitations engagées le dispositif deviendra réglementaire.

Dominique DENIEUL précise que « dans les campagnes ça va remuer si ça devient réglementaire ».

La DDTM 35 explique qu'il y a des problèmes de transferts très importants et qu'il faut trouver une solution.

Dominique DENIEUL est d'accord mais souligne qu'il y a déjà des problèmes de main d'œuvre pour la traite, et qu'il n'y a personne pour tailler...

Alain LAMOUREUX pose la question du développement du Miscanthus car le bois est trop cher. Comment placer ce bois économiquement demain ? C'est très coûteux le bois...

Michel DEMOLDER répond que parfois les entreprises ont besoin de compenser leurs émissions, et pour les collectivités la TVA est 5,5 donc cela peut constituer un amortissement intéressant.

AELB indique que le Syndicat de la Seiche est tout à fait en position de répondre à l'appel à projet PSE pour venir soutenir la filière bois-bocage.

➔ **Les travaux milieux aquatiques** (présentation par Guillaume DERAY)

Il explique les travaux conduits en 2019 et le travail de concertation qui peut parfois être long.

Maina PRIGENT (AELB) demande si le Syndicat a l'accord des propriétaires pour les travaux prévus en 2020 ?

Guillaume DERAY précise que les accords sont quasiment validés à 100%.

Michel DEMOLDER ajoute qu'il faut 1 à 2 ans de concertation pour pouvoir engager des travaux.

Josselyne THEAUDIN indique qu'elle fait partie du comité sécheresse de la DDTM et demande s'il y a un recensement des assecs ?

Guillaume DERAY répond que oui mais qu'il est partiel et non réalisé tous les ans. Il y aurait une possibilité de mettre en place un réseau de surveillance.

Hubert CATROUX ajoute qu'il a le réseau Ondes.

Guillaume DERAY rappelle que l'enjeu prioritaire c'est l'enjeu hydrologique.

Maina PRIGENT souligne la technicité des travaux conduits en 2019 et l'ambition par ailleurs des travaux 2020 qui auront nécessairement des conséquences positives même d'un point de vue hydrologique localement.

Dominique DENIEUL précise le besoin de l'appui des techniciens sur ces questions car ce sont des sujets très techniques.

M. GALARD (Psdt RFC) souligne que l'eau va devenir une question centrale pour les prochains mandats et que beaucoup d'élus en ont déjà conscience.

Dominique DENIEUL ajoute qu'il y a de vrais besoins de solidarité, un besoin qui augmente avec Rennes dont la population a augmenté de 10 000 habitants.

Josselyne THEAUDIN dit qu'on maîtrise la consommation des habitants mais on ne maîtrise pas la quantité d'eau captée.

Michel DEMOLDER répond que de nombreuses opérations d'économies d'eau existent mais la consommation augmente. C'est une question qui va devenir préoccupante.

Yvan HURVOIS ajoute que selon lui, une des réponses au problème de gestion qualitative et quantitative sur le BV de la Vilaine serait de retenir l'eau, et on retombe sur le bocage, qui est « le couteau suisse environnemental » et c'est un effort à long terme qui doit être enclenché avec des effets à long terme.

➔ **Présentation des actions ZNA** (présentation par Sandrine GARNIER)

Sandrine GARNIER précise qu'en 2020 il serait intéressant d'organiser des formations à destination des élus pour qu'ils s'approprient mieux les questions des enjeux de l'eau. Elle indique que Margot LEBLANC en service civique a réalisé une vidéo pour expliquer les actions conduites par un syndicat de bassin versant comme celui de la Seiche. Cette vidéo est disponible depuis le site internet du Syndicat : www.syndicatdelaseiche.fr dans actualités.

Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine) indique que des formations complémentaires, de ce qui peut se faire à l'échelle locale, seront organisées début 2021 pour les élus à l'échelle du SAGE VILAINE.

Josselyne THEAUDIN ne comprend pas pourquoi avec la Loi LABBE toutes les communes du BV de ne sont pas encore zéro phyto ?

Sandrine GARNIER répond que c'est le niveau 4 de la charte régionale de Bretagne qui répond aux obligations de la Loi LABBE. Le niveau 5 correspond à plus aucune utilisation de produits phytosanitaires ou biocides sur la commune.

Catherine YERLES ajoute même que de nombreuses communes ne sont pas encore au niveau 4.

Joseph GESLIN indique que certaines communes ne demandent rien mais avancent quand même, c'est le cas de sa commune. Sandrine GARNIER précise qu'ESSE est passé zéro phyto en 2019.

Sandrine GARNIER signale qu'il est encore important d'accompagner les communes et de poursuivre l'évaluation de la charte régionale.

Catherine YERLES demande comment sont nés les panneaux de la gestion différenciée proposés par le syndicat de la Seiche.

Sandrine GARNIER explique que ces panneaux ont été créés par Oliver GRIMAUD pour la commune de Nort sur Erdre qui a accepté qu'ils soient réutilisés. Sandrine GARNIER a contacté M. GRIMAUD afin d'améliorer leur contenu. Ils ont été revus pour pouvoir être mis à disposition des autres syndicats de BV voisins. En effet, seul le logo du Syndicat nécessitait d'être changé. A l'issue de cette collaboration c'est 4 nouveaux panneaux qui ont été créés (Eco pâturage, ma commune au naturel, la gestion des cimetières, l'entretien des terrains de sports engazonnés).

Ces panneaux sont même empruntés par les communes dans le cadre d'exposition ou de journée de sensibilisation auprès des citoyens.

Josselyne THEAUDIN demande si les communes confrontées aux épisodes de sécheresse rendent compatible la gestion de leurs espaces avec les décors floraux qui sont très consommateurs d'eau ?

Sandrine GARNIER répond que oui de plus en plus, les communes sont soucieuses des économies d'eau. C'est un point qui est abordé dans les critères d'évaluation de la Charte Régionale.

Michel DEMOLDER explique que des zonages sur la commune sont définis selon la gestion différenciée. Il prend l'exemple de sa commune où à Pont-Péan, les services techniques ont réaménagé des espaces consommateurs d'eau et de temps d'agent.

Sandrine GARNIER indique que Lettre de la Seiche n°7 est en cours de rédaction mais que sa diffusion se fera sous format numérique principalement cette année.

➔ **Présentation du bilan financier** (*présentation par Sandrine GARNIER*)

	Montant estimé	Taux réalisation au 26/11/2019
SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU		
17 292 €	30 000 €	58 %
RESTAURATION MORPHO DU RUISSEAU DES HAMMONAIS		
56 254 €	60 000 €	94 %
ARASEMENT DE L'ETANG DE LA HAYE GUIN		
14 693 €	20 000 €	73 %
RESTAURATION D'UNE ZONE DE SOURCE		
2 995 €	3 000 €	100 %
GESTION DES EMBACLES		
9 996 €	10 000 €	100 %
TRAVAUX BREIZH BOCAGE		
160 000 €	160 000 €	100 %
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
4 596 €	5 000 €	92 %
COMMUNICATION GENERALE		
3 676 €	20 000 €	18 %
ACTIONS AGRICOLES		
<i>Désherbage mécanique</i>	5 000 €	137 %
6 852 €		
<i>Lettre agricole</i>	5 000 €	53 %
2 627 €		
TOTAL DEPENSES	278 980 €	318 000 €
	Taux réalisation	88 %

Sandrine GARNIER revient sur les taux de réalisation de 2019. Elle explique qu'ils sont plutôt bons. Le taux de réalisation des actions de 2019 devrait être de 88%.

Le réalisé du suivi SQE est inférieur à l'enveloppe estimée en raison du peu de campagnes « pluie » effectuées à cause des épisodes de sécheresse. C'est pourquoi, l'enveloppe est sous consommée.

Il y a une dépense supérieure à l'enveloppe estimative pour le désherbage mécanique. Ce surplus sera rééquilibré avec l'enveloppe du flash agricole où il reste une marge de manœuvre. Les financeurs sont d'accords. Yvan HURVOIS rappelle que ce n'est pas grave puisque le désherbage mécanique est prioritaire sur le BV de la Seiche.

Le prévisionnel 2020 a été présenté en suivant tel que défini dans le tableau ci-après :

CTMA	Budget estimatif
Réhabilitation hydromorphologique des cours d'eau	150 000 €
Aménagement des plans d'eau sur cours	87 000 €
Restauration des zones de source	3 000 €
Gestion des embâcles	10 000 €
TOTAL	250 000 €
ACTIONS TRANSVERSALES	
Scolaires / Grand public	5 000 €
Suivi qualité de l'eau (bio et physico-chimique)	30 000 €
Communication Générale	20 000 €
TOTAL	55 000 €
AGRICOLE	
Agricole action en régie	
<i>Lettre agri</i>	3 000 €
<i>Désherbage méca (CUMA+ETA)</i>	7 000 €
TOTAL AGRICOLE REGIE	10 000 €
Agricole actions individuelles - MOA	
<i>25 - Diag</i>	32 100 €
<i>12 - Suivis</i>	15 120 €
Agricole actions collectives - MOA	50 000 €
TOTAL AGRICOLE MOA	97 220 €
Actions ZSCE - AVEC PITE - 20% MOA	
<i>Diagnostics parcelles à risques V2 (80 DPR2)</i>	100 800 €
<i>Analyses de reliquats d'azote (avec PITE 100%)</i>	51 268 €
<i>Formation collective à la gestion de l'azote</i>	10 000 €
<i>Diagnostic individuel Azote - 30 diag</i>	37 800 €
TOTAL	199 868 €
BREIZH BOCAGE	
Travaux	95 610 €
	707 698 €

Hubert CATROUX remercie le Syndicat pour la rigueur qu'il a dans la répartition des actions entre MOA (comme vu en réunion MOA) notamment pour respecter les plafonds AELB.

Sandrine GARNIER précise que le Conseil Départemental 35 viendra à l'avenir uniquement sur les milieux aquatiques. Il ne subventionnera plus la communication, ni le suivi de la qualité de l'eau...

Sandrine GARNIER indique qu'elle se rapprochera des financeurs pour voir comment les enveloppes seront réparties et remercie les financeurs notamment l'AELB pour avoir pu obtenir le versement à temps du solde des subventions pour rembourser la ligne de trésorerie.

Michel DEMODLER ajoute que la caisse des dépôts pourrait être un choix intéressant car elle laisse la possibilité de pouvoir faire des emprunts à taux zéro. Cela permettrait plus de souplesse que la gestion d'une ligne de trésorerie.

Dominique DENIEUL souligne que c'est une vraie question pour l'avenir des SMBV. Il ajoute que des questions vont se poser, notamment sur la gestion des deux étangs que sont Carcraon et Marillé Robert qui ont un impact sur la qualité de l'eau du BV de la Seiche.

La Seiche a des spécificités et le grand public doit pouvoir partager cette connaissance pour comprendre pourquoi ça s'améliore plus vite dans le Finistère par exemple.

Michel DEMOLDER ajoute que le SMBV Seiche a la participation la plus basse d'Ille-et-Vilaine et que les actions ont démarré seulement en 2012.

Josselyne THEAUDIN indique que 90 % des étudiants ne connaissent pas la notion de BV. Il y a une volonté de ne pas transmettre ces notions à la population s'interroge-t-elle ? On cache aux gens qu'ils construisent en zone inondable !

Michel DEMOLDER répond que nous distribuons depuis 2012 dans toutes les boîtes aux lettres « la lettre de la Seiche » pour communiquer à l'ensemble de la population et qu'il existe deux plans de prévention du risque d'inondation sur le BV de la Seiche.

Pour conclure après 2h30 de réunion, Michel DEMOLDER remercie l'ensemble des membres présents et indique qu'il souhaiterait prévoir une visite de terrain pour l'année prochaine le jour du COPIL annuel.